



Paliers. Les initiatives pour dynamiser la responsabilité sociétale des entreprises se poursuivent. Celles qui se rapportent au renforcement de l'égalité des chances sont parmi les plus foisonnantes. Mais les études sur le sujet montrent l'étendue du chemin qui reste à parcourir, notamment en ce qui concerne les effets indirects, que ce soit au sein des chaînes d'approvisionnement ou de l'offre de produits et de services. Cela s'observe dans tous les domaines. C'est pourquoi la future directive européenne sur le devoir de vigilance et la responsabilité des entreprises est très importante. Il ne faudrait toutefois pas que les « négociations » qui s'annoncent aboutissent à un plus petit dénominateur commun sans consistance. Quoiqu'il en soit, cette directive constituera un nouveau palier, un socle sur lequel pourront prendre appui les acteurs engagés pour impulser de nouvelles initiatives et relever le niveau du plancher.

CONTEXTES

Législations : responsabilité, Union européenne

L'Europe avance (lentement) vers une directive sur le devoir de vigilance

Le 10 mars, le Parlement européen a adopté à une très large majorité (504 voix pour, 79 votes contre, 112 abstentions) une [résolution](#) comportant des **recommandations à la Commission sur le devoir de vigilance et la responsabilité des entreprises**. Les organisations européennes représentatives de la société civile prennent acte des avancées contenues dans le rapport, mais insistent pour que plusieurs points soient améliorés par la Commission, qui doit publier son projet de législation d'ici quelques mois. Les organisations regrettent que le texte ne prévoie que « *l'adoption de processus* » et l'absence de responsabilité pénale. Pour autant, ce texte montre le chemin parcouru par les institutions européennes depuis la [proposition de résolution](#) formulée en 1998 par l'eurodéputé britannique Richard Howitt sur les normes communautaires applicables aux entreprises européennes opérant dans les pays en développement, mais aussi l'influence de la [loi française du 27 mars 2017](#) relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des compagnies donneuses d'ordre.

Le Parlement considère que « *les normes volontaires en matière de devoir de vigilance ont des limites et qu'elles n'ont pas permis de progrès importants en matière de protection des droits de l'Homme, de prévention des dommages pour l'environnement et d'accès à la justice* ». Il recommande donc à la Commission que les grandes entreprises et les PME cotées ou à haut risque (y compris celles qui ne seraient pas établies sur le territoire de l'Union mais qui y exerceraient des activités) respectent des **obligations de vigilance**, en particulier quant à leurs chaînes de valeur et à leurs relations d'affaires.

Il s'agirait, pour les entreprises, « *d'identifier, d'évaluer, de prévenir, de faire cesser, d'atténuer, de surveiller, de suivre, de communiquer et de traiter les incidences négatives potentielles ou réelles sur les droits de l'Homme, l'environnement et la bonne gouvernance que leurs propres activités, celles de leurs chaînes de valeur et de leurs relations d'affaires pourraient engendrer, ainsi que de rendre compte de ces incidences et d'y remédier* ». **La proposition insiste pour que les parties prenantes participent au processus**, en particulier les partenaires sociaux. De plus, elle prévoit que des **mécanismes de traitement des plaintes** soient instaurés par les entreprises et que ces dernières rendent

compte des progrès réalisés. **Des sanctions administratives et l'adoption de mesures provisoires par les entreprises** en cas de risque de « *préjudice irréparable* » sont également envisagées. Les eurodéputés demandent aussi que les États membres veillent à **disposer d'un régime qui puisse engager la responsabilité des entreprises** et les appeler à réparer les préjudices résultant de leurs manquements ou de leurs actions.

Législations : esclavage moderne, Pays-Bas. Le parlement néerlandais a adopté le 25 février une motion non contraignante selon laquelle le traitement de la minorité musulmane ouïgoure en Chine s'apparentait à un **génocide**. La motion néerlandaise souligne que les actions du gouvernement chinois, telles que « *les mesures destinées à empêcher les naissances* » et la création de camps de détention, relevaient de la [résolution 260](#) des Nations unies (Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide). De son côté, le gouvernement n'a pas souhaité utiliser le terme génocide car la situation n'a pas été déclarée comme telle par les Nations unies ou par un tribunal international. Pour mémoire, le Canada a adopté une résolution de même nature le 22 février ([IE n° 340](#)).

OUTILS, ANALYSES

Études : sécurité, secteur de la santé. Selon l'association Amnesty International et les fédérations syndicales internationales UNI Global Union et Internationale des Services Publics, en 2020, **plus de 17 000 agents de santé sont décédés des suites de la COVID-19**. Les organisations soulignent les insuffisances en matière d'équipement de protection individuelle (EPI) et de vaccins pour le personnel de santé partout dans le monde. Dans certains pays, les agents de nettoyage, le personnel auxiliaire et les travailleurs sociaux ont fait l'objet de représailles pour avoir exigé des EPI et des conditions de travail sûres. Cette interpellation de l'opinion publique rejoint les efforts menés depuis quelques mois par UNI Global Union pour sensibiliser la communauté financière aux conditions de travail dans les maisons de soin ([voir IE](#)).

Études : égalité, monde

Lutte contre le harcèlement sexuel : 51 % des grandes entreprises n'ont pas encore de politique

L'organisation néerlandaise [Equileap](#) a publié le 4 mars son nouveau [rapport](#) sur **l'égalité des genres au sein des entreprises mondiales**. Elle a analysé 3 702 entreprises installées dans 23 pays développés selon 19 critères répartis en quatre familles : la mixité dans le leadership et les effectifs ; l'égalité salariale et l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle ; les politiques pour améliorer l'égalité entre les sexes ; les engagements, la transparence et la responsabilité.

La France tire son épingle du jeu et se situe en première position dans le classement, suivie par l'Espagne, la Suède et le Royaume-Uni. **Mais elle enregistre encore de sérieuses lacunes** en ce qui concerne l'égalité dans les postes de direction, les opportunités de développement de carrières, l'aménagement du temps de travail et le choix du lieu de travail. **Mais les faiblesses les plus conséquentes** résident sur les questions des salaires décents, des écarts de rémunération, des engagements pris pour renforcer « l'autonomisation » (*empowerment*) des femmes, des certifications en matière de mixité et des engagements pour promouvoir la diversité dans les chaînes d'approvisionnement. La plupart des pays accusent des retards dans les mêmes rubriques à l'exception de l'Australie et de l'Allemagne (pour l'aménagement du temps de travail et le choix du lieu de travail) et les États-Unis sur le thème de la diversité dans la chaîne d'approvisionnement. Sur ce dernier point,

les rapports annuels des entreprises françaises confirment d'ailleurs que, la plupart du temps, les initiatives prises dans ce domaine le sont aux États-Unis.

L'enquête d'Equileap montre aussi que **51 % des entreprises n'avaient pas encore publié de politique contre le harcèlement sexuel en 2020** (contre 58 % en 2019). Exemples à l'appui, le rapport suggère également que les législations pourraient s'avérer être un « *mal nécessaire* » pour lancer le mouvement. Trois sociétés françaises sont positionnées dans le top 10 du classement établi par Equileap : L'Oréal (4^e), Kering (9^e) et Orange (10^e).

Analyses : climat, hydrocarbures

Les forages d'exploration terrestre enregistrent un taux d'échec record

D'après une étude réalisée par la société de recherche énergétique et de veille économique norvégienne Rystad Energy, en 2020, le taux de réussite des forages d'exploration terrestres (*onshore wildcats*) dans l'industrie pétrolière et gazière conventionnelle a chuté pour la quatrième année consécutive pour atteindre **un plancher record de 10,6 %**. Ces taux variaient entre 40 % et 60 % au cours de la première moitié des années 2010. Pour l'organisme, cela s'explique par le fait que la plupart des zones de prospection facilement cartographiables et disposant de réservoirs peu profonds ont déjà été minutieusement explorées. Cela ne laisse aux nouvelles tentatives que des perspectives de succès techniquement difficiles et coûteuses. Le taux de réussite pour **l'exploration en mer, quant à lui, se maintient à un niveau moyen (24,8 %)**. Rystad Energy ne prévoit pas, pour l'*onshore*, d'amélioration significative du taux de réussite à court terme. Une activité bien plus importante sera concentrée sur les zones marines. L'agence pense également que, malgré la diminution des dépenses d'exploration, les interventions en eau profonde et ultra-profonde, qui présentent des risques considérables, continueront de susciter l'intérêt grâce à la baisse des coûts.

Référentiels : biodiversité. Le 10 mars, à l'issue de sa 52^e session, la Commission statistique des Nations unies a adopté un nouveau cadre de comptabilité environnementale pour donner la possibilité aux comptabilités nationales de **mesurer la santé des écosystèmes et leur calculer une valeur monétaire**. Ce [cadre comptable](#) (System of Environmental-Economic Accounting–Ecosystem Accounting – SEEA EA) permet d'évaluer deux éléments clés en termes physiques et monétaires : **le « stock » naturel**, comme l'étendue du couvert forestier et des zones humides, et **ses « flux »**, c'est-à-dire les avantages que la nature offre, comme la purification de l'eau et la séquestration du carbone. Un exemple fréquent donné par les économistes est la forêt. Sa valeur économique provient généralement du bois vendu après la coupe des arbres. Dans ce nouveau système, il sera également jaugé d'après les avantages fournis tels que la séquestration du carbone et la prévention des inondations.

Études : certifications, biodiversité. L'association Greenpeace a publié, le 10 mars, une intéressante [étude](#) dans laquelle elle évalue les principaux systèmes de certification utilisés pour des produits tels que l'huile de palme, le bois ou le soja destiné à l'alimentation animale.

Études : Relance verte. Ce terme a été maintes fois prononcé à l'occasion des plans de relance communiqués pour faire face à la crise économique consécutive à la COVID-19. Pour déterminer si les plans sont aussi verts qu'ils le prétendent, des chercheurs de l'université d'Oxford ont [évalué](#) plus de 3 500 politiques budgétaires décidées par les 50 plus grandes économies mondiales. Leurs calculs

indiquent que ces pays ont annoncé **14 600 milliards de dollars de dépenses** en 2020. Sur ce montant, 1 900 milliards de dollars (13,0 %) ont été consacrés à des mesures de relance à long terme, dont **341 milliards de dollars seulement à des initiatives de relance verte**.

ENGAGEMENT

Parlementaires : rémunérations, Royaume-Uni, textile

Boohoo devrait lier les bonus de ses dirigeants aux progrès éthiques réalisés

Boohoo est une société britannique spécialisée dans la vente de vêtements sur Internet créée en 2006. Elle est positionnée sur le segment de la *fast-fashion* que l'on peut traduire par « mode rapide » ou « mode jetable ». Sa croissance est spectaculaire. Mais l'entreprise a été fortement critiquée à la suite de la publication d'une enquête par le *Sunday Times* en juillet 2020 qui affirmait que les **ouvriers d'une usine de Leicester** (centre de l'Angleterre) qui fabriquaient des vêtements destinés à Boohoo **étaient payés 3,50 livres l'heure** (4,08 euros), bien en dessous du salaire minimum légal. Après ces révélations, le cours de l'action de la société a perdu près de la moitié de sa valeur en quelques jours. Le groupe a rapidement commandé un examen indépendant de sa chaîne d'approvisionnement et en a accepté toutes les recommandations en septembre. En décembre, le président de la firme, Mahmud Kamani, a été auditionné par le **Comité d'audit environnemental du Parlement du Royaume-Uni** (Environmental Audit Committee, EAC).

Mais, début mars 2021, la chaîne de télévision d'information en continu britannique Sky News a annoncé que **Boohoo pourrait faire l'objet d'une interdiction d'importation aux États-Unis** en raison de ces allégations d'utilisation de main-d'œuvre esclave dans les usines anglaises. C'est, sans doute, **ce qui a incité l'EAC à écrire, le 4 mars, une lettre à Mahmud Kamani** pour lui demander de lier les bonus de ses dirigeants à la réalisation des engagements éthiques et environnementaux de l'entreprise. Malgré les mesures positives présentées par Mahmud Kamani lors de son audition par l'EAC, ce dernier note, en effet, que Boohoo donne encore l'impression d'être concentrée sur une croissance rapide sans tenir compte des coûts sociaux ou environnementaux. Les propos font référence à l'annonce faite par la société, le 26 juin 2020, selon laquelle son comité de rémunération avait décidé un plan d'intéressement à long terme à l'intention des dirigeants du groupe qui pourrait atteindre 150 millions de livres sterling si le cours de Bourse de la compagnie progressait de 66 % dans les trois ans à venir.

Associations : biodiversité, justice, France, distribution

Des associations assignent Casino pour son implication dans la déforestation

Le 21 septembre dernier, plusieurs associations (Canopée, CPT, Envol Vert, Mighty Earth, Notre Affaire à Tous et Sherpa) ainsi que des organisations représentatives des peuples autochtones du Brésil et de Colombie **mettaient officiellement en demeure le groupe Casino** « *de prendre les mesures nécessaires pour exclure le bœuf issu de la déforestation et de l'accaparement de territoires autochtones de sa chaîne d'approvisionnement au Brésil et en Colombie* » dans le cadre de son devoir de vigilance encadré par la loi française ([IE n° 329](#)). La société disposait d'un délai de trois mois à compter de la mise en demeure pour respecter ses obligations (c'est-à-dire la mise en œuvre **de manière effective** d'un plan de vigilance).

La coalition a estimé que cette mise en conformité n'avait pas eu lieu et que de [nombreuses preuves](#) démontraient l'implication de Casino dans la déforestation et l'appropriation des terres autochtones à travers ses approvisionnements en viande bovine au Brésil et en Colombie. **Le 3 mars, elles ont donc**

assigné l'entreprise devant le tribunal judiciaire de Saint-Etienne afin qu'elle assure une stricte traçabilité de ses approvisionnements en viande et élimine la viande et les produits transformés issus de la déforestation et de l'appropriation foncière des magasins de ses enseignes (Grupo Pão de Açúcar, Casino, Grupo Éxito...). **Les organisations demandent également plus de trois millions d'euros au groupe** en compensation des dommages subis par les indigènes (dégâts causés à leurs terres ancestrales et à leurs moyens de subsistance) du fait de son manquement à ses obligations. Elles réclament aussi 10 000 euros pour chacune des organisations de la coordination au titre du préjudice moral.

Rapports : climat, Europe, assurance. Les assureurs européens se retirent progressivement des activités associées au charbon. Mais les associations les accusent de continuer d'assurer massivement celles attachées aux autres énergies fossiles. Le 11 mars, l'ONG allemande [Urgewald](#) a publié un [rapport](#) soulignant **le rôle de l'assurance européenne dans le soutien aux infrastructures gazières**. Pour l'organisation, poursuivre le développement de ces infrastructures va à l'encontre des objectifs de limitation de la température terrestre visés par l'accord de Paris. Le document désigne Allianz, Axa, Generali, Munich Re, Talanx comme les principaux assureurs des grands projets gaziers européens.

Associations : biens et services, pharmacie. La crise sanitaire actuelle due à la COVID-19 a mis en évidence la capacité de l'industrie pharmaceutique à homologuer des vaccins en un temps record. Mais de la même manière, elle a montré ses **lacunes et ses dérives**, notamment la « *privatisation des connaissances et la pénurie de vaccins que celle-ci a engendrées* » selon l'association suisse Public Eyes. L'ONG attribue cette situation aux **stratégies déployées par les laboratoires pour maximiser leurs profits**. Dans un [rapport](#) paru le 9 mars, elle a analysé quelque 2 700 publications qui lui permettent de faire ressortir 10 stratégies majeures déployées par l'industrie : prioriser la recherche en fonction des profits, abuser des brevets, axer le marché sur les pays riches, refuser la transparence et la responsabilité, façonner les essais cliniques dans son propre intérêt, socialiser les risques et privatiser les profits, encaisser des fonds publics sans contrepartie, imposer des prix injustifiables et incontestables, verser des dividendes plutôt que d'investir dans des médicaments, investir dans un lobbying intensif.

ENTREPRISES

Management : États-Unis, textile

Nike va conditionner la rémunération de ses dirigeants à des critères liés à la RSE

Après les événements à caractère raciste qui ont secoué les États-Unis en 2020, un mouvement d'indignation s'est emparé de la société américaine et de la communauté internationale. De nombreuses voix se sont également élevées pour demander aux dirigeants d'entreprises de **passer à l'acte pour réduire les inégalités** au sein de leurs organisations. Des initiatives commencent à émerger ([IE n° 340](#)). Le 10 mars, la société Nike, qui a souvent été critiquée pour les conditions de travail dans les usines de ses sous-traitants, mais aussi pour la façon dont elle traite les femmes et les employés de couleur, a dévoilé **les grandes lignes de sa nouvelle feuille de route à horizon 2025** en matière de développement durable. L'équipementier sportif s'est notamment fixé comme objectif d'atteindre la parité entre les femmes et les hommes dans ses effectifs mondiaux (en dehors des magasins de détail et des entrepôts) et un taux de 45 % de représentation féminine aux postes de direction. Il vise également une représentation de 35 % des minorités ethniques dans sa main-d'œuvre américaine. Le groupe a aussi indiqué qu'il investirait 125 millions de dollars pour encourager les entreprises qui agiraient pour lutter

contre les inégalités raciales. Afin de soutenir son action, le groupe a précisé que la rémunération de ses dirigeants serait conditionnée à l'atteinte d'objectifs liés à la diversité et à l'inclusion au sein de ses effectifs, à la protection de la planète et à la promotion de la production éthique.

Loyauté des pratiques : France, construction. En 2014, Lille métropole communauté urbaine (LMCU) a lancé un appel d'offres pour la maintenance et la transformation de ses installations de gestion technique des bâtiments. Trois sociétés ont candidaté : Neu, Santerne Tertiaire et Santé (une filiale de Vinci) et Eiffage Énergie Tertiaire Nord. Le marché a été attribué à la société Neu. La Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) a réalisé une enquête en 2017 et a constaté que **la société Neu avait, en particulier, transmis à Santerne des informations confidentielles** relatives aux tarifs qu'elle entendait suggérer et une partie du dispositif technique qu'elle envisageait. Neu a accepté la transaction proposée par le ministre de l'Économie. Mais Santerne, l'ayant refusée, s'est vu infliger, solidairement avec plusieurs sociétés du groupe Vinci, une **amende de 435 000 euros** par la DGCCRF selon un communiqué du 4 mars. Ce document précise que la sanction a fait l'objet d'une majoration du fait des antécédents de sociétés du groupe Vinci en Île-de-France.

Climat : France, assurance. Risque climatique, pollution atmosphérique, baisse des coûts de production dans les énergies renouvelables, tarissement des financements, enthousiasme en berne de la part des investisseurs, assureurs de plus en plus réticents... **La liste des obstacles au développement du charbon dans le monde s'allonge**, même si le secteur résiste. Depuis l'arrivée de [Thomas Buberl](#) à la tête d'Axa en septembre 2016, l'assureur français semble vouloir accélérer son retrait du charbon. Et la décision du groupe, rendue publique le 12 mars, **de rompre d'ici à la fin de l'année prochaine tous ses liens commerciaux avec le géant allemand de l'énergie RWE** – y compris pour ses activités dans le domaine des énergies renouvelables – ne sera sans doute pas sans conséquence. Le fait que RWE se soit engagée à devenir une entreprise « carbo-neutre » d'ici 2040 n'a pas suffi à convaincre la direction d'Axa de conserver l'énergéticien dans son portefeuille. En effet, le groupe énergétique extrait trois fois plus de charbon que la limite fixée par la politique sectorielle d'Axa et évolue trop lentement pour réduire significativement son empreinte carbone. Pour les assureurs, le risque charbon est désormais un important paramètre dans les prises de décision. Pour l'industrie liée au charbon, cela aboutit à une forte contraction de l'offre et contribue à une augmentation considérable des primes d'assurance et des franchises et, donc, du coût de ses activités.

Bulletin d'abonnement

Prix de l'abonnement d'un an à **Impact Entreprises**, soit 22 lettres électroniques : 117 euros.

ORGANISATION/SOCIETE
NOM/PRENOM
ADRESSE
CODE POSTAL/VILLE

Adressez vos commandes d'abonnement à :

CFIE, 19 rue des Trois Frères – 75018 Paris